



Le Courrier du Retraité

Section de la Dordogne

Décembre 2025

Editorial

Les retraités : comment les plumer ?

Écrire un édito n'est pas toujours facile. Et en ce moment c'est particulièrement délicat. Il s'agit de s'inscrire dans l'actualité et reconnaissons que l'actualité du moment est particulièrement mouvante. Bien sûr, il y a un projet de budget dont le moins que l'on puisse dire est qu'il cible les retraités avec une vigueur inégalée : sous-indexation des pensions cette année et jusqu'en 2030, suppression de l'abattement de 10 % des impôts remplacé par remboursement forfaitaire de 2000€, doublement de la franchise médicale, etc. Tout cela est en suspend en attendant une très hypothétique majorité à l'assemblée nationale. Du jamais vu : la partie recettes du projet de loi de finances de l'État a été rejeté à l'unanimité moins une voix. Il a dû se sentir bien seul ce député qui a approuvé un budget dont les mesures hétéroclites et l'orientation à géométrie plus que variable a mécontenté tout le monde.

En attendant, les retraités du G9 (réduits à 8 du fait de l'absence de FO) se sont mobilisés le 6 novembre contre le projet de budget, malgré des conditions météorologiques souvent peu propices à la déambulation. Près de 15 000 personnes sur toute la France. Dans de nombreux cas, la presse a relayé l'information et des délégations ont été reçues en préfecture. Ce fut le cas en Dordogne.

Il faudra bien sûr encore battre le pavé pour faire reculer cette idéologie qui consiste à considérer les retraités comme des nantis égoïstes, disposant de revenus excessifs et indus et qu'il convient de plumer sans réserves.

Considérer un retraité « aisé » comme une anomalie relève d'une forme d'âgisme sournois. Pour un retraité l'opulence semble commencer bien plutôt que pour d'autres catégories sociales. On entend dire qu'un retraité est aisé à partir de 2000 € par mois mais que dirait-on si on disait la même chose d'un actif lambda ? Dès lors qu'on n'est pas retraité la légitimité de la (bonne) fortune ne fait pas débat. Autrement dit, le retraité est à la fois victime de discrimination et d'injustice. Discrimination parce qu'on stigmatise indirectement son âge et injustice parce qu'on le pénalise plus que d'autres catégories sociales aux revenus comparables. Il s'agit de faire passer l'idée qu'une pension de retraite n'est pas un revenu légitime dès qu'il s'éloigne un peu trop du seuil de pauvreté.

La tentative avortée de culpabiliser les retraités « boomers » a échoué et emporté le premier ministre, lui-même « boomer » mais n'en doutons pas, il faudra encore se mobiliser pour éviter que le projet d'appauvrir gravement les retraités ne se développe toujours plus.

Manuel Fernandez

SOMMAIRE

P.1 : Editorial -

P.2 : G9 du 27/10/25
Mobilisation du 6/11

P.3 : Les Retraité-es
dans l'action

P.4 : Protection So-
ciale Complémentaire

P.5 : P S C (suite)

P.6 : P S C (suite et
fin)

P.7 : Hommage à
Sylvie Auriault.

P.8 : Régionale 14 et
15 octobre à Ville-
nave d'Ornon

CR du G 9 du 27/10/2025

Étaient présent(e)s : la CGT, la FSU, la FGRPF et l'ADRA (Solidaires excusée).

En début de réunion, FO est venue expliquer leur refus de participer à cette journée.

Il a été convenu d'appeler à un rassemblement le **jeudi 6 novembre** à 10h30 devant le Palais de Justice sur Périgueux, suivi par une petite manifestation jusqu'à la Bourse du Travail où sera organisé un casse-croûte débat. Une distribution de tracts sur les marchés est prévue (pour Périgueux, mercredi 5/11).

Une délégation se rendra à la Préfecture (demande d'audience à 9h30 afin que la délégation puisse rendre compte à l'arrivée à la Bourse).

Un débat aura donc lieu sur les suites à donner à ce mouvement et sur les modalités d'intervention que pourraient se donner les retraité.es : « grève » du bénévolat dans les lieux civiques (assos) ou politiques (mandats électifs) où ils/elles interviennent, « grève » de la consommation avec, éventuellement, des blocages dans des grandes surfaces...

Une action similaire aura lieu sur Bergerac.

Jean-Marc Champeaux



A Périgueux, près de 150 personnes ont défilé sous la pluie le 6 novembre.

Photo Sud-Ouest du 7/11/2025

LE 6 NOVEMBRE, LES RETRAITÉ·ES DANS L'ACTION

L'urgence est à la mobilisation des retraité·es contre le PLF et le PLFSS 2026 !

Le projet de budget 2026 du gouvernement Lecornu bis reprend les mesures d'austérité du projet Bayrou et ce sont les personnes en retraite qui sont le plus visées :

- **Gel des pensions en 2026 et sous-indexation probablement jusqu'en 2030 !** Le Medef appuie le gouvernement par le gel de la retraite complémentaire Agirc-Arrco. C'est une perte de pouvoir d'achat de 1,4 % en 2026 (montant prévu de l'inflation).

- **Suppression de l'abattement de 10 % remplacé par un forfait de 2000 euros, d'où l'augmentation aggravée** par le gel des barèmes de l'impôt sur le revenu et de la CSG. Des personnes non imposables le deviendront et perdront des prestations sociales.

- **Doublement des franchises médicales**, ce qui augmente le reste à charge sur les médicaments, les consultations, les actes paramédicaux, les transports sanitaires. Il frappe en premier les personnes âgées, qui sont celles qui ont le plus besoin de se soigner, qui représentent 43 % des personnes en ALD, l'Affection de Longue Durée remise en cause.

- **Gel de l'ASPA, l'allocation de Solidarité aux Personnes Âgées**, le minimum vieillesse des retraité·es les plus modestes.

- **Recul des services publics dont les retraité·es ont particulièrement besoin, des hôpitaux**, qui subissent encore des suppressions d'effectifs. Les associations, pourtant fort utiles, subissent des coupes énormes dans les aides et subventions.

L'année blanche coûtera en moyenne 350 € par an à un ménage dont la personne de référence est un·e retraité·e : 320 € de baisse de pension, 20 € de hausse d'impôt, 10 € de prestations sociales. **Ce sont les retraité·es les plus touché·es**, un salarié perdra 105 €, un chômeur 180 €.

Malgré le succès des journées d'action du 18 septembre et du 2 octobre où les retraité·es ont pris toute leur place, les gouvernements maintiennent leur politique d'austérité et refusent d'augmenter les recettes de l'État et de la Sécu pour plus de justice fiscale et sociale.

Les retraité·es de nos organisations syndicales et associatives n'acceptent pas cet acharnement, quand, pendant le même temps, les plus riches continuent de s'enrichir outrageusement.

Concernant la réforme des retraites combattue depuis 2023, nous prenons acte de sa suspension, mais réaffirmons l'exigence de son abrogation.

Nos organisations appellent toutes et tous les retraité·es à se mobiliser le 6 novembre partout sur le territoire, pour exiger un budget 2026 de rupture qui réponde aux exigences du monde du travail, salarié·es, retraité·es, privé·es d'emploi et précaires, notamment aux revendications des retraité·es.

- L'indexation des pensions à minima sur l'inflation au 1er janvier 2026.
- La revalorisation des pensions indexées sur le salaire moyen.
- Le maintien de l'abattement fiscal de 10%.
- La revalorisation des prestations sociales à minima du niveau de l'inflation.
- L'abandon du doublement des franchises médicales.
- Le maintien et le développement des services publics sur l'ensemble du territoire.

**Le 6 novembre, rassemblements et manifestations
dans tous les départements
pour la satisfaction des revendications des retraité·es**

Extraits du tract du G9 national pour les rassemblements du 6 novembre

« il est demandé, à partir du 12/11, de mettre à jour sa carte Vitale dans une pharmacie pour que la Sécu puisse pratiquer les opérations de remboursement sur des informations actualisées.

PSC ou Sécurité Sociale ?

Réunion PSC du 16/11



PSC ? Ce sigle, longtemps mystérieux commence, à mesure que l'échéance approche, à être connu des principaux concernés. La **Protection Sociale Complémentaire**, puisque c'est de cela qu'il s'agit, va concerner tous les agents publics. Conséquence de la loi de transformation de la fonction publique, elle institue une protection complémentaire santé obligatoire pour tous les actifs de la fonction publique (à l'exception de la fonction publique hospitalière) mais aura des conséquences non négligeables pour les retraités.

On pourrait s'étonner de voir que l'État crée une deuxième protection complémentaire obligatoire là où il en existe déjà une qui a fait ses preuves et qui s'appelle la Sécurité Sociale. C'est que l'objectif, sous couvert d'une participation de l'employeur à hauteur de 50 % de la cotisation d'équilibre pour les seuls agents actifs de la FP, vise à fragiliser la Sécurité Sociale et faire entrer le loup lucratif dans la bergerie de la solidarité. C'est déjà le cas dans certains ministères comme dans celui de l'agriculture où c'est le consortium AGRICA-MERCER qui a remporté l'appel d'offre confiant la PSC à un fond de pension américain qui se voit ainsi subventionné par l'État français. C'est aussi le cas du ministère de l'écologie où a été choisie la start-up ALAN au détriment de l'opérateur historique MGEN.

PSC santé/ PSC prévoyance : Cette distinction n'est pas toujours comprise. C'est assez logique puisque jusque là, les offres de complémentaires en contrat individuels qui existaient (MGEN) associaient la santé (couverture des soins médicaux et maladie) et perte de revenus consécutifs à la maladie ou aux accidents de la vie (prévoyance). Désormais, le gouvernement impose dans la fonction publique d'État le découplage entre maladie et prévoyance. Il est donc possible d'avoir recours à trois organismes différents en matière de protection sociale : 1. La Sécurité Sociale, 2. La PSC santé, 3. La PSC prévoyance.

En ce qui concerne la santé les 3M (Ministère de l'Éducation Nationale, Ministère de la Jeunesse et des sports, Ministères de l'enseignement supérieur) ont retenu le consortium MGEN, CNP pour la PSC santé et celui réunissant MGEN-CNP Assurances-UITSEM / Mutuelle MAGE pour ce qui concerne la prévoyance.

Pour les retraités : Ils ne bénéficient pas de la participation de l'employeur et donc ne sont pas soumis à l'obligation de souscrire à la PSC qui s'impose aux actifs. Pour autant, les choses vont changer en profondeur.

Première conséquence : Dans l'enseignement, la gestion de la Sécurité Sociale relève désormais du régime général (il est demandé, à partir du 12/11, de mettre à jour sa carte Vitale dans une pharmacie pour que la Sécu puisse pratiquer les opérations de remboursement sur des informations actualisées.

.....

Il est alors également possible d'ouvrir un compte Améli pour pouvoir consulter ses remboursements Sécu en ligne. Par défaut, ils seront envoyés sous forme papier.)

Deuxième conséquence : les offres de complémentaire existantes vont disparaître et les retraités vont être dans l'obligation de faire un choix : soit intégrer la PSC des actifs et payer une cotisation plafonnée à 175 % de la cotisation d'équilibre à partir de la sixième année de retraite (en sachant qu'à tout moment il est possible de quitter l'offre), soit rester dans le contrat individuel ou se tourner vers une autre mutuelle sur le marché mais dans ce cas il sera impossible de revenir à l'offre collective.

Un choix perdant/perdant :

Le choix de l'offre collective, s'il présente l'avantage de lier les retraités aux actifs et d'avoir une cotisation plafonnée à 175 % (tout de même!) de la cotisation d'équilibre, a l'inconvénient de faire augmenter la dite cotisation d'équilibre du fait que les dépenses de santé augmentent avec l'âge.

Le choix de l'offre individuelle s'il présente l'avantage d'une certaine liberté, a l'inconvénient de ne réunir que les retraités et donc va inmanquablement voir les cotisations augmenter très fortement.

La seule façon de sortir de ce choix funeste est de mener une lutte déterminée pour imposer notre revendication d'un **remboursement à 100 % des soins prescrits par la Sécurité Sociale.**

100 % Sécu est-ce possible ?

A ceux qui pensent que ce serait utopique, plusieurs éléments de réponse :

- **un système plus économique.** Disposer d'un seul système pour le remboursement des soins au lieu de deux (voire trois) divise d'autant les frais de gestion. D'autant que, les complémentaires santé qui ont choisi en 1992 de figurer en tant qu'entreprises concurrentielles au sein de l'Europe, doivent, à ce titre, se constituer des réserves financières. Elles ont par ailleurs des frais de gestion beaucoup plus élevés que ceux de la Sécurité Sociale, notamment en matière de publicité.
- **un système plus solidaire.** La Sécurité Sociale a été fondée sur un principe : ***A chacun selon ses besoins, de chacun selon ses moyens.*** C'est ce principe qu'il s'agit de reconquérir. Les complémentaires, par nature, sont un facteur d'inégalités, de ruptures des solidarités (notamment intergénérationnelles). L'existence d'options facultatives et payantes remet en cause l'idée que la santé est un bien commun qui doit échapper aux lois du marché.
- **un système plus efficace.** Notre revendication inclut l'idée de revenir aux principes fondateurs de la Sécurité Sociale en confiant sa gestion à ses bénéficiaires. Reconquérir la gestion de la Sécurité Sociale est une garantie d'efficacité. La multiplication des intervenants (Sécurité Sociale + Complémentaire santé obligatoire + options + complémentaire prévoyance + éventuellement sur-complémentaire, comme on le voit dans le secteur privé), complexifie inutilement l'accès aux soins et favorise le renoncement.

.....

- un exemple existant déjà en France.

En Alsace-Moselle, le régime local d'assurance maladie, héritage de la période allemande entre 1870 et 1918, est proche de ce que nous souhaitons. D'abord parce qu'il est géré par les salariés comme l'était la Sécurité Sociale à sa création en 1945. Ensuite parce que ce régime local prévoit, pour les salariés du secteur privé, une légère surcotisation (actuellement de 1,2%) qui permet de rembourser environ 95 % des soins. Étendre ce système à tout le pays et au secteur public pourrait constituer une première étape de reconquête de notre Sécurité Sociale.

Autrement dit, la seule justification qui explique que soit privilégié un système complexe coûteux et peu efficace plutôt qu'une solution satisfaisante pour tous confirme que l'objectif visé est de livrer la santé aux marchés lucratifs en affaiblissant chaque fois plus le système solidaire et en ouvrant les portes de la protection sociale au secteur marchand.

En attendant une action d'envergure qui tarde à se dessiner, il existe plusieurs possibilités de signer des pétitions sur internet¹ demandant le retour à une Sécurité Sociale unique fondée sur le principe de solidarité.

Voilà un premier geste simple que nous pouvons tous accomplir facilement.

¹ Notamment : <https://petitions.assemblee-nationale.fr/initiatives/i-4793?locale=fr>

Manuel Fernandez



Hommage à Sylvie Auriault



Lundi 20 octobre. La salle, <chez Virgo>, comme on le dit désormais trop souvent, ne suffit pas. Nous sommes nombreux à rester debout, au fond ou à l'accueil, portes ouvertes.

Les larmes qui coulent n'arrivent pas à effacer les sourires quand défilent, sur l'écran, les photos de Sylvie.

Sylvie et sa fille Maëlle. Sylvie et sa famille, nombreuse. Sylvie et ses passions : sportives, artistiques, culinaires... Tiens, il n'y a pas son aquarelle de danseuse qu'elle avait longtemps exposée chez nous à la FSU.

Sylvie nous a quittés. Après des mois de lutte contre la maladie. Combat opiniâtre, et, à son image, teinté de discrétion à notre égard.

Certains, au moment du passage à la retraite, se défilent un peu (J'ai besoin de passer à autre chose) ou alors chouinent (Il me faut d'abord un congé sabbatique). Rien de tout cela chez Sylvie.

Elle avait continué d'être la Trésorière de son syndicat, le SNEP (Syndicat National d'Education Physique), qu'elle continuait de représenter au CDFD, sigle barbare pour désigner, chez nous, le < parlement > de la FSU-Dordogne. Quand je lui avais proposé, ignorant l'existence de sa maladie, d'entrer à la Commission Exécutive de notre FGR-24, elle avait volontiers accepté, après des réserves de principe. L'abnégation de Sylvie.

Au micro, le maître de cérémonie du funérarium nous livre la lettre que Maëlle a écrite pour sa maman, et qu'elle n'a pas pu lire. Ses copines du syndicat, en larmes, lui rendent un dernier hommage. L'une de ses nièces égrène une longue liste d'adjectifs qualifiant la vie de Sylvie ; elle termine par < entière >.

Entière, Sylvie. Me revient alors en mémoire un détail. Si dérisoire. Par un petit mot au tableau, elle m'avait demandé, il y a quelques jours, deux boîtes en carton. Elle voulait organiser le vote interne – là aussi le charme de la FSU, hérité de notre ancienne FEN – de son syndicat. Pour décharger les jeunes de cette tâche. Les boîtes sont là, dans son bureau. Quand j'y pénètre, elles semblent me demander ce qu'on attend d'elles. Je ressors, pour ne pas trop pleurer, ne sachant trop quoi leur répondre.

Sylvie n'est plus. Nous restent les souvenirs partagés de moments si conviviaux. De son doux sourire. De sa voix chaude et chantante. Que nous ne sommes pas près d'oublier.

Alain Delmon

Réunion régionale : 14 et 15/10 à Villenave d'Ornon (33)

Participants :

- Délégations départementales : Landes 2, Pyrénées-Atlantiques : 1, Dordogne 4, Gironde 3 et personne pour le Lot-et-Garonne
- Déléguée régionale : Anne-Marie Guichaoua
- Trésorier national : François Chelers

Mardi 14 après-midi :

- * Actualité internationale et nationale (Anne-Marie Guichaoua)
- * Congrès de la FRG-FP à Port-Leucate les 19-20-21 mai 2026,
- * Point d'actualité sur la mise en place de la PSC
- * Tour des CDCA de la région,
- * Action du G9 et la perspective de la journée d'action du 6/11

Mercredi 15 matin :

Vie des sections départementales

Proposition de l'utilisation de l'outil « BREVO » qui permet de faire des lettres électroniques d'infos-news letters (nécessité de la communication pour faire adhérer et créer de l'attractivité à l'activité revendicative – « fier.ère d'être retraité.es »

Calendrier des **AG** départementales : pour la **Dordogne** ce sera le **3/03/2026**

Vie de la région à améliorer en dédiant un budget, pour le défraiement et/ou pour créer des animations régionales (tables rondes, conférences...)

Rendre opérationnel le site internet déjà créé à partir du travail des Landes

Jean-Marc Champeaux



Responsables de la publication :

Manuel Fernandez : 168 Impasse de la chapelle saint Fiacre - Champeaux - 24340 Mareuil
manuel.fernandez22@wanadoo.fr 06.82.48.66.78
Danielle Imoléon : 8 Route de Clèdes - 24430 Annesse et Beaulieu
alain.imoleon@gmail.com 06.44.29.29.02